



## Conférence générale

38<sup>e</sup> session, Paris 2015

# apx

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

### Commission APX

### Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire

38 C/COM.APX/DR.1<sup>1</sup>

3 novembre 2015

Original anglais

## PROJET DE RÉSOLUTION

présenté par le **CANADA**

### **Méthodes de préparation du budget, prévisions budgétaires pour 2016-2017 et techniques budgétaires**

*La Conférence générale,*

*Ayant examiné* le Projet de programme et de budget pour 2016-2017 (38 C/5) établi par la Directrice générale et soumis au Conseil exécutif conformément à l'article VI, paragraphe 3 (a), de l'Acte constitutif,

*Rappelant* les décisions 195 EX/13 et 197 EX/17 concernant la révision du taux de dollar constant,

1. *Prend note* du fait que les techniques budgétaires appliquées à l'élaboration du document 38 C/5 sont conformes à la résolution 37 C/92 et que certains ajustements ont été effectués afin de donner suite aux recommandations du Commissaire aux comptes relatives aux méthodes, outils et processus budgétaires de l'UNESCO ;
2. *Prend également note* des progrès accomplis en vue de la mise en œuvre totale de la budgétisation axée sur les résultats et de la nouvelle méthodologie appliquée pour établir un taux de *lapse factor* réaliste et applicable ;
3. *Invite la Directrice générale* à continuer, lors de l'élaboration du budget 2018-2019, d'appliquer les techniques budgétaires approuvées, tout en mettant plus activement en œuvre les recommandations du Commissaire aux comptes contenues dans les documents 193 EX/23 Partie II et 195 EX/23 INF.2, tel que décrit dans le document 197 EX/24.INF ;
4. *Prie la Directrice générale* d'établir le projet de budget en se fondant de manière aussi proche que possible sur les coûts de personnel effectifs, en tenant compte des modifications de l'ensemble des prestations prévues à la suite des décisions et recommandations de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).

<sup>1</sup> Cette proposition a été reçue par le Secrétariat le 2 novembre 2015.